

Unies. Nous voulons croire que la plupart des membres de la Commission politique nous accorderont leur appui sur ce point. Au cours de la présente session, les puissances non nucléaires ont exprimé leur inquiétude; elles ne veulent plus demeurer spectatrices passives, comme en 1957, 1958 et 1959 alors que les puissances nucléaires s'étaient engagées dans une impasse d'où elles n'essayaient même pas de sortir.

J'ai évoqué les points principaux du projet de résolution conjoint dont notre Commission est saisie et qui, selon moi, ne porte préjudice à aucune des autres propositions.

De toute évidence, ce projet de résolution vient compléter les efforts sincères faits en vue de résoudre l'importante question de principe; il se borne à demander que le comité spécial, se basant sur la documentation passée en ce qui concerne les principes, essaie de favoriser une reprise des négociations. Cependant, si un accord quelconque sur les principes pouvait être réalisé au sein de la Commission politique, la tâche du comité spécial en serait facilitée; mais il aura d'autres questions à examiner.

Le projet de résolution aborde de la même manière les nombreuses et utiles suggestions faites par les délégations au cours de nos débats. Il propose qu'on les étudie, comme faisant partie des voies et des moyens propres à faciliter la reprise de négociations sérieuses et la réalisation du désarmement.

Si, à une étape quelconque de ses travaux, le comité spécial croit utile de demander l'avis ou l'opinion de spécialistes, il pourra faire appel à des spécialistes possédant avant tout une compétence technique en matière de désarmement. Le projet prévoit du reste que le comité pourra recevoir "l'aide de spécialistes si cela est approprié".

En rédigeant notre projet de résolution, nous avons mis à profit les conseils qui nous ont été donnés au sein de la Commission politique ou au cours de réunions privées. Nous voulons croire que nous avons réussi à exprimer le désir qu'ont presque toutes les délégations de voir les négociations reprendre.

La délégation canadienne pense que les propositions contenues dans le projet de résolution constituent le meilleur moyen d'arriver à ce but. Si la Commission les approuve, les chances de succès des négociations sur le désarmement s'en trouveront considérablement augmentées.

Projet de résolution sur le désarmement (Points 67 et 86 de l'ordre du jour)

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1378 (XIV), adoptée à l'unanimité le 20 novembre 1959, dans laquelle elle déclare que la question du désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui,

Rappelant aussi la résolution 1495 (XV), adoptée à l'unanimité le 18 octobre 1960, dans laquelle elle demande instamment que des mesures constructives soient immédiatement prises au sujet des problèmes urgents qui intéressent la paix du